

Les Cahiers des Dix



Pour un drapeau

Victor Morin, LL.D., M.S.R.C.

Numéro 4, 1939

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1078893ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1078893ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (imprimé)

1920-437X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Morin, V. (1939). Pour un drapeau. *Les Cahiers des Dix*, (4), 37–58.
<https://doi.org/10.7202/1078893ar>

Pour un drapeau

Par VICTOR MORIN, LL.D., M.S.R.C.

Le choix d'un drapeau national a fait couler beaucoup d'encre au Canada — sans compter la peinture. On n'est pas encore parvenu à s'entendre et la discussion menace de s'éterniser sans résultat.

Chacun tient à ses préférences, tout en fermant l'oreille aux revendications du voisin. Le Canadien-français veut la fleur de lis parce que son ancêtre l'apportait de France il y a trois cents ans, tandis que le Canadien de langue anglaise en tient pour les lions d'Angleterre et d'Ecosse avec la harpe d'Irlande; le Néo-écossais des provinces maritimes voudrait qu'on choisisse un emblème de sa vie quotidienne, alors que le nouveau venu des prairies de l'Ouest ne songe qu'aux moissons dont il attend la richesse. Enfin, le mystique absorbé par son rôle évangéliste refuse de pactiser avec l'orangiste hypnotisé par la victoire de la Boyne!

Ces divers sentiments sont très respectables et la difficulté consiste à concilier les opinions divergentes de ceux qui les professent; ne serait-il pas possible d'y arriver en choisissant un emblème acceptable à tous les groupes?

La chose est facile si nous voulons bien faire abstraction des origines qui nous divisent pour songer uniquement au sol qui est devenu notre patrie commune. Et si nous aimons véritablement ce pays de bien-être, nous oublierons tout ce qui lui est étranger pour trouver chez lui, d'un commun accord, un symbole qui nous le rappellera constamment.

Mais avant d'entrer dans l'examen de cette question, jetons un coup d'oeil sur l'histoire et l'évolution des enseignes que les divers peuples de la terre ont imaginées pour donner une forme concrète à l'idée de *Patrie*.

ORIGINE DES ENSEIGNES ET DRAPEAUX

Dès la plus haute antiquité, les peuples, les tribus, les groupes unis par un intérêt commun, ont éprouvé le besoin d'un signe de ralliement auprès duquel ils pourraient se reconnaître et marcher ensemble à la conquête de leurs libertés.

On a trouvé, dans les fouilles faites à Ninive, deux emblèmes que les Assyriens portaient sur leurs chariots et qui sont respectivement attribués à la Paix et à la Guerre; le premier représente deux taureaux adossés et l'autre un archer debout sur un taureau courant.

Les enseignes des Egyptiens étaient plus variées; on y voit des images de leurs divinités, des ibis, des têtes de taureaux, des bateaux, des éventails, ou des symboles de leurs Pharaons. Les peintures et sculptures de leurs tombeaux nous ont conservé, à ce sujet, des documents précieux qui en accusent une grande variété.

Les douze tribus d'Israël avaient des emblèmes qui les distinguaient les unes des autres. Juda arborait un lion (*catulus leonis Juda*); Zabulon, une ancre; Dan, un serpent; Siméon, une épée; Ephraïm, une tête de taureau; Benjamin, un loup; etc.

Les Parthes, les Chinois, les Perses, et autres peuples asiatiques, déployaient également des images ou autres signes conventionnels, de même que les Daces portaient l'enseigne d'un dragon.

En Grèce, on trouve autant de symboles que de villes indépendantes les unes des autres. Athènes arborait un hibou; Corinthe, un cheval ailé; Thèbes, un sphinx; Messine, la lettre M; et Lacedémone, la lettre L. Pour toutes, un voile rouge au bout d'une lance donnait l'ordre de se porter à l'attaque.

Enfin les Romains assemblaient d'abord leurs cohortes sous l'enseigne d'une poignée de foin attachée au bout d'un bâton, mais on remplaça bientôt cet étendard primitif par la louve romaine, par un dragon, puis par une aigle essorante. On en vint ensuite à composer des enseignes assez compliquées qui représentaient, les uns au-dessus des autres, des portraits de Mars ou de Minerve, des mains

ouvertes, des disques et des rectangles avec les lettres « S.P.Q.R. » (initiales de *Senatus Populus Que Romanus*) et enfin un voile (*vexillum*) étendu sur un bâton placé en croix au haut d'une lance qui donna naissance à notre bannière des temps modernes. Lorsque Constantin vit dans les airs, la veille de sa bataille décisive contre Maxence, l'emblème du Christ qui lui annonçait la victoire, son *vexillum* devint un *labarum* surmonté du monogramme du Christ (X P:Kristos) que les légions romaines portèrent par la suite.

LES DRAPEAUX DE LA FRANCE

En France, les Gaulois conduits à la victoire par Brennus, portèrent les étendards conquis à Rome jusqu'à ce que Clovis eût reçu la fleur de lis qu'un ange lui remit, suivant la tradition, comme gage assuré de sa victoire sur l'émir Candat, à Conflans-Mont-Joye¹.

Quant aux couleurs, le bleu remonte à la chape de Saint-Martin de Tours, qui devint l'étendard de la France religieuse en 498; une couleur intermédiaire entre le bleu et le vert, désignée sous le nom de « pers », fut adoptée par Charlemagne comme oriflamme à l'occasion de son sacre en l'an 800²; les Francs déployèrent au siège de Paris, en 886, une sorte de bannière de couleur safran soutenue par deux chevaliers au bout de leurs lances; le rouge fut adopté à l'avènement de Louis VI, en 1108, comme oriflamme de saint Denis, martyr des Gaules, et le blanc sous Philippe-Auguste, un siècle plus tard, comme emblème de la royauté.

L'écu de France était autrefois « semé » de fleurs de lis, c'est-à-dire qu'on en *parsemait* toute sa surface; c'est un drapeau blanc *semé* de fleurs de lis que Philippe-Auguste portait à Bouvines en 1214. Charles V, monté sur le trône en 1364, les réduisit à trois sur un dra-

1. C'est de là qu'est venu le cri de guerre « Mont-Joye » auquel on a joint, par la suite, celui de « Saint-Denys » pour invoquer la protection du saint apôtre de la France.

2. Voir sa reproduction dans l'article de Doughty, *Le Drapeau de la Nouvelle-France*, présenté à la Société Royale du Canada en 1926.

peau bleu; mais les coutumes ont la vie dure et c'est encore avec un étendard blanc « semé de fleurs de lis » que Jeanne d'Arc « boutait » les Anglais hors de France en 1429.

Charles VI (1380-1422) avait chargé son drapeau bleu d'une croix blanche, mais Henri IV, avec qui la famille des Bourbons monta sur le trône en 1589, reprit le drapeau blanc.

C'est pourtant sous le règne de ce roi que Champlain fondait la ville de Québec en 1608 et, malgré l'étendard blanc de son monarque, il a dessiné, sur la carte reproduite à la fin du troisième volume de ses oeuvres publiées par les soins de l'abbé Laverdière en 1870, un drapeau bleu semé de fleurs de lis d'or et traversé d'une croix blanche. C'était le pavillon des navires-marchands de l'époque et c'est lui que les citoyens de Québec ont adopté, à la suggestion de Charles Huot, lors des fêtes qui ont marqué le troisième centenaire de la fondation de cette ville.

Comment se reconnaître, après trois siècles, au milieu de ces emblèmes contradictoires? La chape de Saint-Martin était bleue, l'oriflamme de Saint-Denis rouge, et l'étendard royal blanc; chacun d'eux était d'abord semé de fleurs de lis d'or qui furent ensuite réduites à trois. Louis XIV voulut réglementer l'emploi de ces diverses couleurs en 1661; il se réserva le monopole du drapeau blanc que la compagnie colonelle avait alors le privilège d'arborer, tout en conservant, pour les armoiries royales, l'écu d'azur à trois fleurs de lis d'or de la maison des Bourbons drapé dans un manteau d'hermine sommé de sa couronne, et il rendit une ordonnance apostillée de 68 dessins pour l'usage de ses différents services; mais les règles en étaient si compliquées qu'il ne réussit pas à atteindre le but désiré.

Vint la Révolution française et la suppression de la royauté sous le couperet de la guillotine. Pour être logique, il fallait faire table rase des traditions du passé et trouver un emblème qui répondit aux nouvelles aspirations du peuple français.

Le 17 juillet 1789, Louis XVI recevait la cocarde tricolore à l'Hôtel-de-Ville de Paris comme gage d'alliance entre lui et son

peuple, et, le lendemain, Lafayette en décorait la Garde Nationale en lui disant: « Prenez-la et vous verrez qu'elle fera bientôt le tour du monde; » le 22 octobre 1790, l'Assemblée Constituante adoptait une proposition de Mirabeau à l'effet de remplacer par un drapeau tricolore le pavillon blanc des vaisseaux de l'Etat; et, par décret du 15 février 1794, la Convention en étendait l'usage à tous les Français, soit sur mer comme pavillon, soit sur terre comme drapeau national, en déclarant qu'il se composerait de trois bandes d'égales largeurs placées verticalement, la bleue près de la hampe, la blanche au centre, et la rouge au champ.

Quelle est la pensée qui a présidé à l'agencement simple mais éloquent de ces trois couleurs dans le drapeau français? Les avis sont partagés sur cette question. Suivant les uns, on aurait tout simplement fusionné les trois couleurs françaises de la monarchie, (bleu, blanc et rouge) en les rendant roturières par la suppression des fleurs de lis; suivant d'autres, on a voulu symboliser les trois états généraux (noblesse, clergé et bourgeoisie); enfin d'autres prétendent, à la suite de Thiers, qu'on voulut faire revivre les deux anciennes couleurs de la ville de Paris en les réunissant par le champ blanc de la royauté bourbonne qui régnait encore à cette époque³.

Quoiqu'il en soit, le drapeau tricolore est aujourd'hui cher à tous ceux qui ont du sang français dans les veines; il a couvert de ses plis glorieux tous les champs de bataille de l'Europe; il a flotté sur toutes les mers du globe terrestre; il a pleinement justifié la prédiction de Lafayette.

LE DRAPEAU BRITANNIQUE

La composition du drapeau britannique ou « Union Jack », ainsi qu'on le désigne populairement, est assez complexe; il est nécessaire de suivre son évolution si l'on veut se rendre compte de l'a-

3. Cf. Thiers, *Histoire de la Révolution Française*, Vol. I. p. 74.

gencement des couleurs et des bandes qui le strient en divers sens et qui nous semblent si compliquées de prime abord. Rappelons en quelques mots, à cet effet, les principaux événements historiques qui ont amené la fusion des trois royaumes de la Grande-Bretagne.

Et d'abord, quelle est l'étymologie de ce terme « Jack » appliqué au drapeau d'union? Deux hypothèses en sont offertes. L'une d'elles (et la moins plausible) est que le premier drapeau d'union aurait été ainsi nommé en 1606 lorsque Jacques (ou James) VI d'Écosse monta sur le trône d'Angleterre sous le nom de James I; il signait fréquemment son nom en français (Jacques, qu'il abrégiait « Jac. ») et, lorsqu'il unit la croix écossaise de Saint-André à la croix anglaise de Saint-Georges sur le drapeau du Royaume-Uni, on aurait désigné cette union sous le nom du nouveau souverain avec l'assonance saxonne « Jack. »

Mais il y a lieu de noter qu'à cette époque le « jacque » (d'où nous est venue l'expression « jaquette », et en anglais « jacket ») était porté depuis le temps des croisades; c'était un long vêtement à l'usage des cavaliers comme des fantassins, couvrant le corps depuis le cou jusqu'aux jambes et sur lequel on plaçait le blason, ou signe de la nationalité, sur la poitrine et le dos, pour se reconnaître dans la mêlée du combat. De là, il n'y avait qu'un pas à faire pour déployer au-dessus des corps d'armée, comme signe de ralliement, le « jacque » porté par les soldats et c'est ainsi que le drapeau aurait tout simplement été désigné sous le nom de « jack ». Cette explication nous semble plus acceptable que la première⁴.

La croix de Saint-Georges fut donnée comme emblème à l'Angleterre par Richard Coeur-de-Lion à son retour de la troisième croisade en 1194. Il avait fait voile pour la Palestine à la tête d'une puissante flotte et avait défait les Sarasins dans un combat naval au large

4. Les origines du drapeau britannique ont été savamment exposées dans l'ouvrage de Barlow Cumberland *History of the Union Jack and Flags of the Empire* dont une troisième édition a été publiée avec illustrations en couleurs, à Toronto, en 1909.

de Beyrouth. C'est près de cet endroit que Georges, prince de Cappadoce, qui avait, suivant la légende, sauvé la fille du roi de la gueule enflammée d'un dragon féroce, eut la tête tranchée en haine de la foi chrétienne pendant la persécution de l'empereur Dioclétien le 23 avril 303 et, bien que ce héros n'ait jamais été officiellement canonisé, l'anniversaire de sa mort est observé comme fête officielle du peuple anglais.

Cette croix était blanche à l'origine; elle est devenue rouge sur champ blanc à la suite d'un curieux échange d'armoiries qui se pratiquait fréquemment dans les guerres du Moyen-Age. Les Anglais combattaient, avec les Bourguignons, contre les Armagnacs partisans de Charles VI qui blasonnait alors d'une croix rouge sur champ blanc; comme il était admis que le vainqueur d'un combat avait droit de s'emparer des armoiries du vaincu par droit de conquête, le sort des armes favorisa les Anglais qui s'emparèrent de la croix rouge, tandis que les Français conquièrent, dans une autre occasion, la croix blanche d'Angleterre qu'ils placèrent sur leur nouvel étendard bleu semé de lis d'or, ainsi qu'on l'a vu ci-dessus. C'est de la même façon que le Prince de Galles a pris les trois plumes d'autruche avec la devise « *Ich dien* » du roi Jean de Bohême, à la bataille de Crécy.

La croix de Saint-André, apanage de l'Ecosse, représente un sautoir blanc sur champ bleu; c'est une pièce en forme d'X qu'on attribue à ce saint parce qu'ayant été condamné à souffrir le martyre, il se considérait indigne d'être crucifié sur une croix semblable à celle du Christ et il demanda à ses bourreaux de l'attacher à une croix de cette forme. On dit que saint André devint patron de l'Ecosse en l'an 370 lorsque des moines grecs apportèrent ses reliques en ce pays; ils firent naufrage en vue des côtes, mais les ossements sacrés furent portés par les vagues jusqu'au rivage, à l'endroit qui se nomme aujourd'hui « Saint Andrews » et une église y a été construite pour en rappeler le souvenir.

Les peuples d'Angleterre et d'Ecosse vécurent en guerres continues sur terre et sur mer jusqu'en 1603 alors que, par le décès de

la reine-vierge Elizabeth, la couronne d'Angleterre échut à Jacques VI d'Ecosse, son cousin au second degré. Il devint roi d'Angleterre sous le nom de Jacques I, ainsi que nous disions plus haut, tout en conservant son titre de roi d'Ecosse; mais ce n'était pas chose facile que de faire s'embrasser deux nations jusqu'alors ennemies et qui tenaient à leurs privilèges respectifs. Pour éviter les rivalités de préséance des drapeaux de Saint-Georges et de Saint-André, il s'avisa de les combiner en plaçant la croix rouge de Saint-Georges avec un liseré blanc sur le champ bleu avec sautoir blanc d'Ecosse. Il obtint ainsi un drapeau de transition qui fut accepté comme « additionnel » à ceux de Saint-Georges et de Saint-André respectivement, et qui fut en usage dans la marine depuis 1606 jusqu'à ce que la reine Anne le rendit unique et définitif, sur mer et sur terre, en 1707.

Bien que les rois d'Angleterre fussent reconnus en Irlande à titre de « *lords paramount* » depuis Henri II en 1172 et à titre de « rois d'Irlande » depuis Henri VIII, « Paddy » gardait toujours son entité nationale, adorant la lutte chaque fois qu'il avait l'occasion de se mesurer avec un adversaire digne de lui⁵. Il avait été évangélisé par saint Patrick dès l'an 411 mais il n'avait pu renoncer complètement au symbole de la harpe d'or à l'effigie de la déesse païenne Hibernia qu'il conservait dans ses armoiries.

Saint Patrick lui avait cependant donné comme bannière un drapeau blanc traversé en sautoir d'une croix rouge dans la forme de celle d'Ecosse, et, lorsque Georges III réunit le Parlement d'Irlande à ceux d'Angleterre et d'Ecosse en 1801, le drapeau d'union subit une nouvelle modification d'extrême importance. On fusionna le sautoir rouge sur champ blanc de Saint-Patrick avec la croix blanche de Saint-André sur champ bleu et la croix rouge de Saint-Georges sur champ blanc, avec le résultat que ces trois « jacques » réunis ou combinés suivant les règles de l'art héraldique forment aujourd'hui

5. On cite à ce sujet l'aventure de cet Irlandais qui, tombant par hasard au milieu d'une rixe, demanda courtoisement si c'était « *a private fight* » ou un « *free for all* » auquel il lui serait permis de prendre part.

l'Union Jack de Grande-Bretagne et d'Irlande qui flotte sur toutes les mers et dans les cinq parties de l'univers.

Observons toutefois que les drapeaux d'un pays ne sont pas nécessairement identiques avec les armoiries de son souverain; l'étendard qui indique la présence du roi porte ses emblèmes personnels. Guillaume-le-Conquérant avait apporté en Angleterre les léopards d'or sur champ de gueules de son duché de Normandie; Edouard III les avait écartelés des lis d'or sur champ d'azur pour indiquer ses prétentions au trône de France. Jacques VI d'Ecosse remplaça les lis du 2ème quartier par le lion rampant de gueules enfermé dans un double trécheur fleuroné et contre-fleuronné du même sur champ d'or, qui est de ce pays; et la reine Anne substitua, aux lis du 3ème quartier, la harpe d'or sur champ d'azur d'Irlande dès son accession au trône, en 1702, renvoyant les trois fleurs de lis au 4ème quartier.

Georges III fit cependant subir une modification profonde à cet assemblage en 1801; il abandonna les lis de France dont le maintien n'avait plus de signification, se contentant d'écarteler ses armes des trois léopards d'or sur champ de gueules au 1er et au 4ème, du lion rampant d'Ecosse au 2ème et de la harpe d'Irlande au 3ème, en chargeant le tout d'un petit écusson portant en coeur le cheval courant d'argent de Hanovre qui fut également abandonné à l'avènement de Victoria. Ce sont les armes que les souverains d'Angleterre ont conservées jusqu'à ce jour.

LE DRAPEAU DES ETATS-UNIS

A défaut d'adjectif acceptable pour indiquer ce qui se rapporte aux Etats-Unis, on emploie habituellement le qualificatif « américain »; mais peut-on logiquement dénommer ainsi le drapeau de ce pays, à l'exclusion de ceux qui sont également compris dans les limites du continent américain? Evidemment non, pas plus qu'appliquer l'appellation « européen » ou « asiatique » à ceux de la France ou du Japon. Mais l'usage ayant quasi consacré cette licence, nous espérons

ne pas être lapidé par les puristes si nous osons l'employer en passant.

Comme pour les autres pays, l'histoire et la composition de l'emblème national des Etats-Unis ont grandement varié avant de se concrétiser dans les *Stars and Stripes* qui font aujourd'hui l'orgueil de nos voisins. Rappelons d'abord que diverses colonies furent établies par l'Angleterre sur la côte orientale du continent américain, entre la Nouvelle-France, la Louisiane et les établissements espagnols de la Floride, et quand l'Acte du Timbre leur fut imposé par le parlement anglais en 1765, treize d'entre elles refusèrent de s'y soumettre mais sans renoncer pour cela à leur lien britannique.

Chacune des colonies ainsi fondées arborait ses couleurs particulières: le Massachusetts avait un pin vert sur champ blanc avec la devise *An appeal to Heaven*; le Rhode-Island, une ancre sur champ blanc surmontée du mot *Hope* avec un quartier d'étoiles blanches sur champ bleu; la Virginie, un serpent à sonnettes lové sur champ blanc avec l'inscription significative *Don't tread on me*; la Caroline du Sud, un palmier cantonné d'un croissant blanc sur champ bleu, etc.⁶

Le mécontentement s'affirmant de plus en plus, les treize colonies réfractaires sentirent la nécessité de se grouper sous un commandement unique, et leurs délégués, assemblés à Cambridge au mois de juillet 1775, chargèrent George Washington d'organiser la résistance armée tandis que l'Angleterre, dont les troupes régulières étaient retenues en Espagne, envoyait des mercenaires de Hanovre et de Hesse pour maintenir l'ordre. Le drapeau d'union que Washington donna à ses troupes indiquait bien son désir de conserver le lien britannique puisqu'il se composait d'un champ rouge traversé de six bandes blanches, ce qui formait pour la première fois les treize bandes alternées que nous connaissons aujourd'hui, *mais cantonné de l'Union Jack*

6. Voir à ce sujet les recherches de Ballard Thruston sous le titre: *The origin and evolution of the United States Flag*, publiées par le Congrès des Etats-Unis en 1926, (H. Doc. No 258—69th. Cong., 1st Session).

d'Angleterre et d'Ecosse au quartier dextre. Il fut hissé au camp de l'armée fédérée à Cambridge le 1er janvier 1776.

Entre temps, le Congrès américain cherchait à gagner ses voisins canadiens à sa cause en leur envoyant des commissaires chargés de prêcher son évangile avec deux corps d'armée pour s'emparer des points stratégiques du pays, mais la mission des uns et des autres n'eut qu'une durée éphémère: le général Montgomery fut tué sous les murs de Québec le 31 décembre 1775 et les commissaires Franklin, Chase et Carroll, qui s'étaient installés au Château de Ramezay, à Montréal, en avril 1776, retournèrent bientôt en leur pays, suivis du reste de l'armée, pour prendre part à la déclaration d'indépendance proclamée le 4 juillet suivant.

Il n'y avait plus alors de lien colonial à conserver et le symbole de l'Union Jack n'avait plus sa raison d'être. Un comité composé de Franklin, Adams et Washington fut constitué pour préparer l'organisation civile et militaire du nouvel Etat; Washington lui proposa, comme signe de ralliement, le drapeau de treize bandes rouges et blanches alternant en sens horizontal, avec un franc canton bleu portant une couronne de treize étoiles blanches. La tradition rapporte que ce drapeau fut préparé par madame Betsy Ross et le Congrès l'adopta le 14 juin 1777.

L'indépendance des treize Etats Unis ayant été officiellement reconnue par le traité de Versailles en date du 3 septembre 1783, le Vermont demanda son admission dans l'Union en 1791 et le Kentucky en 1792. Ces recrues nouvelles ayant été agréées, le Congrès leur donna une reconnaissance officielle en 1794, par l'augmentation des bandes et des étoiles du drapeau à quinze chacune; mais, en prévision des autres Etats qui pourraient s'y joindre à l'avenir, on en vint plus tard à la conclusion que la multiplicité des bandes rendrait éventuellement ce drapeau inextricable. Aussi le Congrès décida-t-il sagement, par acte du 4 avril 1818, de revenir aux treize bandes originaires de 1777 mais de représenter chaque nouvel Etat en ajoutant une étoile

dans le franc-canton (qui s'étendit plus tard à un franc-quartier) le 4 juillet qui suivrait son entrée dans la Confédération.

Le drapeau des Etats-Unis se compose donc, aujourd'hui, de treize bandes, (sept rouges et six blanches), alternant dans le sens horizontal et représentant les treize colonies originaires, cantonnées d'un franc-quartier bleu chargé de quarante-huit étoiles blanches qui représentent les 48 Etats fédérés de l'Union américaine.

LE DRAPEAU CANADIEN

Après avoir raconté la genèse des signes de ralliement chez les peuples qui nous sont les plus intimement liés, suivons maintenant une évolution à peu près semblable qui s'est produite chez nous en attendant l'adoption définitive d'un drapeau vraiment *canadien*.

De même que les autres nations ont fréquemment varié leurs emblèmes avant de choisir un symbole définitif, ainsi le peuple canadien a-t-il esquissé plusieurs projets au cours de sa jeune existence, et nous pouvons même dire que le choix de ses couleurs nationales est encore en état de gestation. Nous n'avons pas de drapeau franchement canadien; les propositions faites à cet effet ont eu jusqu'à présent le tort d'être inspirées ou rejetées par l'esprit de caste ou par le sentiment personnel, et il est grand temps de se placer au-dessus des mesquineries de parti, tout en tenant compte des sympathies de ceux qui ont fondé et développé la patrie canadienne, si nous voulons véritablement les unir à l'ombre d'un étendard cher à tous.

On ne trouve aucune description du pavillon qui flottait au mât du vaisseau de Jacques Cartier lors de la découverte de notre pays, mais nous lisons dans l'histoire que trois fleurs de lis furent placées en écusson sur la croix qu'il planta à Gaspé. C'était sous le règne de François Ier, et cependant la chronique nous rapporte qu'aux funérailles de ce monarque en 1547, la *Grand'Bannière de France* était « de velours pers semé de fleurs de lis en nombre ».

Nous avons vu plus haut qu'à la fondation de Québec, en 1608, Champlain déployait le drapeau bleu semé de fleurs de lis et traversé d'une croix blanche, bien que l'étendard du monarque régnant fût alors de champ blanc. Est-ce une erreur historique ou une distraction du dessinateur? Etrange incertitude.

Chacun des régiments qui vinrent au Canada sous le régime français avait un drapeau de couleurs différentes traversé d'une croix blanche, à l'exception de celui de *Carignan* qui était blanc semé de fleurs de lis d'or; celui de *La Reine* était vert et noir; celui de *La Sarre* rouge et noir; celui de *Berri* violet et isabelle; celui de *Guyenne* vert et isabelle; celui du *Royal Rousillon* bleu, rouge, vert et feuille morte; celui de *Languedoc* violet et feuille morte; celui de *Béarn* isabelle et rouge, etc. Il existait donc ici la même confusion que dans les autres armées européennes à ce sujet⁷.

On a fait grand état du drapeau de Carillon rendu célèbre par l'hymne de Crémazie et que l'université Laval conserve, avec raison, comme relique précieuse à Québec. Ce n'était pourtant pas un drapeau militaire mais plutôt un étendard religieux que Montcalm aurait arboré sur ses retranchements afin d'invoquer la protection de la Sainte Vierge contre l'armée disproportionnée qui s'avancait contre lui. Cette vénérable bannière est de soie bleu-pâle et mesure 10 pieds par 7; l'avers reproduit en abîme l'écusson des rois de France sommé de la couronne royale et accosté de deux palmes, avec des fleurs de lis d'argent aux quatre angles, tandis que le revers représente la Vierge Marie debout sur un croissant de lune, couronnée de douze étoiles, tenant l'Enfant-Jésus dans ses bras et surmontant les armes du marquis de Beauharnois, avec l'inscription *Refugium peccatorum*;

7. Voir la brochure d'Hormisdas Magnan sur *Notre hymne national et les origines de nos drapeaux et chants nationaux* (2e édition, 1929), et l'interview d'Emile Vaillancourt dans *la Presse* du 28 février 1923 au sujet des répliques des drapeaux de Montcalm déposées par le Canada dans l'église de Vauvert en France.

aux angles se trouvent également quatre fleurs de lis d'argent dont les pointes sont tournées vers le bas⁸.

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal s'est évidemment inspirée de la couleur et des quatre fleurs de lis de cet étendard, ainsi que de la croix blanche du drapeau de Champain, pour inviter les Canadiens-français à adopter un drapeau « d'azur à une croix d'argent cantonnée de quatre fleurs de lis du même, convergeant des angles ».

Les conflits séculaires des armées de France et d'Angleterre aboutirent à la guerre de Sept Ans dont un épisode important se déroula dans notre pays. Le drapeau blanc semé de fleurs de lis d'or flottait sur les murs de Québec jusqu'au 18 septembre 1759, alors que le commandant de Ramezay se trouva dans la dure nécessité de le remettre au vainqueur. Un an plus tard, le chevalier de Lévis faisait brûler ses enseignes plutôt que de les rendre à un ennemi qui lui refusait les honneurs militaires à la signature de la capitulation de Montréal.

Quel était l'étendard qui conduisit les soldats de Wolfe et d'Amherst à la conquête du Canada dans ces circonstances? Les victoires des troupes anglaises en ce pays auréolaient les derniers jours du roi Georges II décédé le 25 octobre 1760 et, comme la Grande-Bretagne ne se composait encore que de l'Angleterre et de l'Ecosse à cette époque, c'est l'Union Jack de la reine Anne (1707) « bleu au sautoir blanc de Saint-André chargé de la croix rouge de Saint-Georges bordée d'un liséré blanc » qui remplaça le drapeau fleurdelisé sur les murs de Québec et de Montréal; c'est également lui que Cornwallis rendit aux mains victorieuses de Washington et de Rochambeau, à Yorktown, vingt ans plus tard.

Georges III ayant réuni le sautoir rouge sur champ blanc de Saint-Patrick à l'Union Jack d'Angleterre et d'Ecosse en 1801, c'est sous ce drapeau combiné (l'Union Jack d'aujourd'hui) que les 300

8. Ernest Gagnon a publié une étude approfondie du *prétendu drapeau de Carillon* au vol. I des *Annales des Canadiens français* et dans son volume *Choses d'autrefois*, édition de 1917.

voltigeurs canadiens de Salaberry défirent les 7000 soldats de Hampton à *Châteauguay* en 1813 et que les victoires de *Chrysler's farm* et du *Fort de Détroit* conservèrent le Canada à la couronne britannique à cette époque.

Les luttes constitutionnelles de la fin du XVIIIe et du commencement du XIXe siècles aboutirent au soulèvement populaire de 1837, dans les provinces du Haut-Canada sous la conduite de William Lyon Mackenzie, et du Bas-Canada sous celle de Louis-Joseph Papineau. Ludger Duvernay avait réuni les Canadiens-français et les Irlandais sympathiques à la cause nationale dans un banquet patriotique le 24 juin 1834 qui marqua la fondation de la société nationale Saint-Jean-Baptiste et au cours duquel on arbora un drapeau tricolore, vert, blanc et rouge comme couleurs nationales.

Les Patriotes de 1837 ayant alors jugé que le temps était arrivé de « fondre leurs cuillers de plomb pour en faire des balles » ils se battirent contre les soldats réguliers de l'armée anglaise à Saint-Denis, à Saint-Charles et à Saint-Eustache. Leur drapeau ne pouvait évidemment plus être l'Union Jack, ni même le fleurdelisé ou le tricolore; aussi voit-on au musée du Château de Ramezay un drapeau blanc traversé d'une branche d'érable et portant une couronne de cônes et feuilles de pin de couleur bleue entourant un poisson brun avec les lettres « C » (pour Canada) et « JBte » (indiquant la race canadienne-française) qui fut préparé par mesdames Masson et Dumouchel pour les combattants de Saint-Eustache, au mois de décembre 1837, comme celui de Betsy Ross pour les Américains soixante ans auparavant.

L'ordre étant rétabli dans le pays, le Haut et le Bas-Canada furent fusionnés par l'Acte d'Union de 1841 jusqu'au Pacte Constitutionnel de 1867 qui réunit les quatre provinces de Québec, d'Ontario, de Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick en une fédération qui s'est étendue par la suite aux autres provinces formant aujourd'hui le Dominion du Canada. La question d'un drapeau confédératif se posa dès lors impérieusement.

Comme notre pays occupe la quatrième place dans le commerce maritime de l'univers (1^o Etats-Unis, 2^o Grande-Bretagne, 3^o Allemagne, 4^o Canada, 5^o France, 6^o Japon), il était logique de lui accorder un pavillon marchand qui fût distinct de celui de la mère-patrie, et, par décret des commissaires de l'Amirauté en date du 2 février 1892, le département de la Marine du Canada fut autorisé à placer l'écu des quatre provinces originaires de la Confédération dans le pli du pavillon rouge de la marine marchande portant l'Union Jack au quartier dextre, ainsi que sur le pavillon bleu des vaisseaux du gouvernement. La reine Anne ayant autorisé ses sujets à déployer cette enseigne dans toutes ses possessions, soit sur terre ou sur mer, en 1707, l'usage en est aujourd'hui permis dans toute l'étendue du territoire canadien, de même qu'en Australie, en Nouvelle-Zélande et autres pays britanniques qui en arborent un semblable, à la différence de leurs emblèmes respectifs contenus dans ses plis.

Le souverain symbolise en sa personne l'autorité qui s'étend sur tous les sujets de l'empire britannique; on déploie devant lui l'étendard royal de ses armes que nous avons décrites plus haut. Pareillement, le gouverneur général qui représente l'autorité royale au Canada a droit, en cette qualité, à un étendard composé de l'Union Jack avec écusson à la croisée des couleurs, portant les armoiries du Canada, entourées d'une guirlande de feuilles d'érables et surmontées de la couronne royale, tandis que le lieutenant-gouverneur a le même étendard, mais avec les armoiries de sa province seulement, dans une guirlande de feuilles d'érable, sans couronne.

Il n'y a pas lieu de parler ici des drapeaux adoptés par les institutions, sociétés ou autres groupements; ils ne s'adressent qu'à leurs membres et il ne peut être question de leur donner un caractère « national » qui conviendrait à tous les citoyens du Canada.

LE CHOIX D'UN DRAPEAU

Après examen des faits que nous venons d'exposer, peut-on conclure que le Canada possède un drapeau national?

Oui et non! *Oui*, si nous sommes satisfaits de la *permission* que nous avons reçue d'arborer le pavillon marchand de la marine britannique en plaquant dans ses plis les armoiries de nos provinces canadiennes; *non*, si nous considérons que cet assemblage est moins un symbole qu'une macédoine d'images.

Le drapeau représente la patrie. A ce titre il doit être simple et majestueux comme elle pour être compris, pour être vénéré de tous ceux qu'il couvre de son égide. Il doit pouvoir se lire aussi facilement qu'une armoirie de famille, et l'on sait que plus une famille est noble moins son blason est compliqué.

S' imagine-t-on ce que serait le drapeau des Etats-Unis si on le brochait des emblèmes de leurs 48 Etats! Pourquoi compliquer le nôtre des armoiries si disparates de nos provinces? Même si on n'y mettait que les armes accordées au Canada par la proclamation royale du 21 novembre 1921, je dirais qu'elles sont encore trop complexes pour un étendard national et *qu'en outre il y aurait redondance avec l'Union Jack* du franc-quartier. Nos armoiries nouvelles prennent en effet les figures de l'étendard du souverain pour symboliser l'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande dont l'union se trouve déjà rappelée dans le drapeau britannique; on y ajoute la fleur de lis de France ancien et on complète le tout par trois feuilles d'érable unies en pointe avec la devise *A mari usque ad mare* (depuis une mer jusqu'à l'autre).

L'Union Jack doit être assez glorieux pour nous suffire. Si nous voulons marquer sur un drapeau notre nationalité canadienne, la feuille de notre vigoureux érable ne serait-elle pas suffisante sans aller chercher les emblèmes du règne animal, du règne végétal et du monde artistique de nos ancêtres respectifs? Notre devise elle-même s'applique-t-elle plus particulièrement à notre pays qu'aux Etats-Unis, au Mexique et à l'Amérique Centrale, dont les territoires s'étendent également « depuis une mer jusqu'à l'autre »?

Cette question de drapeau nous occupe depuis plus d'un siècle⁹

9. Cf. Benjamin Sulte, *La Saint-Jean-Baptiste (Mélanges Historiques, publiés par Gérard Malchelosse, vol. 15).*

sans qu'on aît réussi à trouver une solution; pourquoi? Tout simplement parce que les intransigeants ne songent qu'à leur satisfaction personnelle sans s'occuper des sentiments légitimes de leurs voisins tandis que les conciliants veulent faire plaisir à trop d'éléments divers et n'arrivent à satisfaire personne.

N'y a-t-il pas possibilité d'étudier froidement ce problème à la lumière du patriotisme et de la raison? Ce serait désespérer de notre avenir national que d'en douter.

Qu'on se rassure; nous n'avons pas de projet à faire mousser, mais il nous semble que certaines règles primordiales doivent nous guider dans le choix d'un drapeau vraiment national, c'est-à-dire *non seulement acceptable* mais qui soit *réellement cher* à tous les Canadiens, de quelque origine qu'ils soient, pourvu qu'ils aiment sincèrement leur pays avant tout autre au monde. Ce sont ces règles que nous voulons indiquer et libre ensuite aux patriotes, aux artistes, aux imaginatifs de toutes races de s'en inspirer dans leurs projets.

Première règle: Loyauté. Nous faisons partie de l'empire britannique tout en jouissant de l'autonomie la plus complète qu'un pays puisse désirer sous l'autorité du *Statut de Westminster*. Notre régime constitutionnel est, par suite, le plus libéral, le plus démocratique et le plus respectueux des droits de l'homme qu'on puisse trouver dans aucun pays. L'Union Jack étant le symbole de cette constitution, ne convient-il pas qu'il figure à la place d'honneur de notre drapeau aussi longtemps que nous ferons partie intégrante de la famille britannique?

Deuxième règle: Patriotisme. Les Canadiens qui aiment assez leur pays pour espérer s'endormir de leur dernier sommeil dans son sol, peuvent-ils avoir des préférences pour une autre patrie que le Canada?

Ceux qui sont nés sur le sol où leurs pères ont vécu, où chaque maison, chaque arbre, chaque motte de terre leur rappellent un souvenir, peuvent-ils raisonnablement se cramponner à des symboles emportés dans le torrent des siècles? Leurs traditions ancestrales sont émi-

nemment respectables et touchantes, mais elles ne leur offrent guère que la vision d'une image enluminée qu'on baise avec respect dans les pages d'un livre de prières.

Quant à ceux qui sont venus dans cette patrie d'adoption pour y trouver une subsistance et un bien-être inconnus peut-être sur leur sol natal, à qui leurs aînés ont fait place au foyer familial et qui y ont trouvé bonne table et bon gîte, ont-ils raison de la traiter en terre conquise et même de la payer d'ingratitude?

Que les uns et les autres fassent abstraction d'idées préconçues, j'allais dire de « préjugés »; qu'ils soient *Canadiens avant tout*, uniquement Canadiens, et qu'ils s'unissent dans le choix d'un drapeau qui symbolisera *la Patrie* pour tous les groupes.

Troisième règle: Simplicité. Le novice en art héraldique veut généralement symboliser par des emblèmes nombreux, souvent disparates et d'une interprétation plus ou moins heureuse, une quantité multiple de sentiments; le complet ignorant va plus loin encore en peignant un tableau sous prétexte de créer des armoiries symboliques.

Ces deux catégories d'idéalistes sont en désaccord avec les premiers éléments du blason. La composition d'un drapeau est soumise aux mêmes règles que celle d'une armoirie; on oublie trop aisément que tous deux doivent s'inspirer d'une idée maîtresse et mépriser les détails qui n'en sont que la « garniture ». Les Croisés, à qui on rend hommage des principes de la science héraldique, n'avaient que peu de symboles; c'est pourquoi on leur a conservé le nom de « pièces honorables ». Ce sont: le *pal* représentant la lance du chevalier, la *fasce* qui est son ceinturon, la *bande* pour son baudrier, la *barre* pour son écharpe, la *croix*, réunion du pal et de la fasce, et le *sautoir*, réunion de la bande et de la barre. Par la suite on a inventé un nombre infini de figures naturelles, artificielles et même chimériques afin d'indiquer l'adjonction de nouvelles castes ou familles les unes aux autres, mais lorsqu'on veut adopter un drapeau, il y a lieu de se souvenir que « plus une armoirie est noble, plus elle est simple ».

Quatrième règle: Blasonnement. Je fus un jour invité par un amateur à examiner quelques centaines de dessins de toutes formes et de toutes couleurs dont il avait couvert les murs de sa chambre en vue d'un concours pour le choix d'un drapeau. Lorsque je lui demandai comment il blasonnerait certaines figures d'une fantaisie déconcertante, il m'avoua qu'il ne connaissait pas le premier mot du blasonnement.

Une des caractéristiques les plus élémentaires d'un drapeau c'est pourtant de présenter un symbole héraldique, tout comme une armoirie, et de pouvoir en faire la lecture dans les mêmes termes et de la même manière.

La règle primordiale à observer dans la composition des armoiries consiste à *ne pas mettre métal sur métal ni couleur sur couleur*. Les métaux sont *l'or* et *l'argent*, respectivement représentés par le jaune et le blanc, tandis que les couleurs sont le *gueules* (rouge), *l'azur* (bleu), le *sinople* (vert), le *sable* (noir) et le *pourpre* qui porte le même nom en langage héraldique; les pays saxons y ajoutent *l'orangé* et la *sanguine*. On admet aussi deux fourrures, *l'hermine* et le *vair* qui sont neutres et peuvent s'adapter aux métaux comme aux couleurs.

Pour enfreindre la règle que nous venons d'exprimer, on a parfois recours à des subterfuges, tels que *l'enquerre*, le *bordé*, le *cousu*, etc., mais leur explication nous entraînerait trop en dehors de notre sujet. Il faut s'adresser en ce cas à des personnes expertes en la matière.

Une autre particularité dont il faut tenir compte, c'est le langage héraldique qui doit s'appliquer à un drapeau comme à une armoirie, avec ses termes appropriés, ses nuances, ses figures accréditées et leur agencement rationnel, afin qu'en en faisant la lecture suivant les règles du blason on puisse facilement les reproduire par l'image.

CONCLUSION

Ces observations faites, entendons-nous donc enfin pour adopter un drapeau national qui parle à nos âmes et qui puisse être accepté sans restriction par les divers éléments qui composent la population de notre pays. Oublions pour cela nos préférences de clocher; plaçons-nous, pour un moment, au point de vue des autres groupes qui nous entourent et revenons à l'idée maîtresse qui doit guider un peuple dans le choix de son emblème national.

Nous pouvons faire appel à de précieuses sympathies à cet égard; la fédération des Canadian Clubs, le congrès de l'Eglise Anglicane à Régina, celui des Chambres de Commerce d'Ontario, celui des commissions scolaires de la Colombie-Britannique ont adopté des vœux sympathiques aux idées que nous venons d'exprimer, et des journaux importants, tant de langue anglaise que de langue française, publiés dans diverses provinces de notre pays, les ont appuyées du poids de leur autorité. Pourquoi notre gouvernement ne se rendrait-il pas aux désirs du peuple canadien en leur donnant sa consécration officielle?

Encore une fois, nous ne voulons préconiser aucun projet. Notre seul but, en écrivant ces pages, est de faire appel au sentiment national de ceux qui placent l'amour de leur patrie au-dessus de toute autre considération, et de leur fournir des renseignements qui pourront être utiles dans le choix d'un emblème caractéristique de notre pays et acceptable à tous les Canadiens, de quelque origine qu'ils soient.

Les hommes publics et les économistes s'accordent à prédire au Canada du XXe siècle l'avenir le plus brillant; que ceux qui ont à coeur d'y collaborer oublient leurs rivalités de caste pour se rallier autour du drapeau qui les conduira vers cette destinée!

C'est l'évangile que tous les Canadiens sincères devraient s'efforcer de prêcher.



P.S.—AU SUJET DE NOTRE DEVISE

Nous avons fait des réserves, au cours de cet article (page 53), sur le choix de notre devise *A mari usque ad mare*, en exprimant l'avis qu'on aurait pu trouver une formule moins banale, sinon plus caractéristique de la grandeur de notre pays.

Cette question ne se rattache qu'indirectement à notre sujet, mais nous en prenons occasion pour dire que, si l'on tient absolument à l'image ainsi évoquée, il nous semble que la phrase y gagnerait à supprimer l'encombrant *usque* pour se lire tout simplement: *A mari ad mare*. Elle se traduirait littéralement en anglais par l'expression lapidaire: *From sea to sea*, et avec plus d'élégance en français par les mots: *D'un océan à l'autre*.

V. M.